

Programme accompagnement à la validation d'acquis et d'expériences

Ateliers méthodologiques et personnalisés

Les attentes de la VAE

Le travail de la validation des acquis et de l'expérience est de prouver que vous connaissez et exploitez le contenu d'une certification au travers de vos expériences professionnelles et/ou extra professionnelles.

Le montage d'un dossier à présenter devant un jury de certification constitué de professionnels et de pédagogues représentés par le certificateur.

Les objectifs de l'accompagnement :

Cibler avec précision le choix des expériences à valider,

Faire le lien entre les pré-requis du référentiel de certification ciblée et les expériences professionnelles et extra professionnelles acquises,

Aider au déroulement du travail de la VAE en apportant une approche méthodologique, un soutien rédactionnel et une préparation à la présentation orale devant le Jury.

Objectifs de la formation :

Se préparer aux conditions de validation des acquis et des expériences :

Concepteur-réalisateur de creative media et entertainment options film d'animation 3D et VFX ou game art

Déroulement d'une VAE :

Les objectifs des ateliers sont de vous soutenir pendant la phase de préparation des dossiers de réalisation de la VAE. La trame reste identique et exige de faire le lien entre les connaissances acquises lors des pratiques professionnelles et les exigences d'un référentiel d'examen.

Le travail de la validation des acquis et des expériences est de prouver que vous connaissez et exploitez le contenu d'un diplôme au travers de vos expériences professionnelles et extra professionnelles.

Le montage d'un dossier à présenter devant un jury pédagogique et professionnel.

Approche pédagogique :

Cibler avec précision le choix de la formation à valider,

- Faire le lien entre les pré-requis d'un référentiel de formation ciblée et les expériences professionnelles acquises,
- Aider au déroulement du travail de la VAE en apportant une approche méthodologique, un soutien rédactionnel et une préparation à la présentation orale devant le Jury.

Contenu et déroulement des ateliers :

- Nous proposons un accompagnement individualisé et préparatoire à la VAE sous forme de 5 ateliers personnalisés et méthodologiques :
- Atelier 1 : Ciblage de sa VAE (2 heures)
 - ◆ Objectifs :
 - Vérification, détermination et compréhension de la formation ciblée
 - Lecture et compréhension du référentiel de la formation ciblée
 - Mise en place méthodologique de sa VAE
 - Mise en place de la procédure d'inscription auprès des instances de validation de
- Atelier 2 : Structuration du schéma méthodologique du dossier VAE (3 heures)
 - ◆ Objectifs :
 - Adéquation entre l'expérience et les exigences du diplôme
 - Aménagement structuré des expériences et corrélation avec le référentiel
 - Détermination des besoins en termes de connaissances et/ou de formations complémentaires
 - Détermination d'un plan des activités à décrire
- Atelier 3 : Acquisition de compétences en (3 heures)
 - ◆ Objectifs :
 - Tests sur le niveau d'acquisition
 - Repérage des indispensables pour la pratique des techniques

- Soutien à la révision des connaissances
- Validation partielle des connaissances par tests
- Intégration de ces compétences dans l'expérience de la pratique

□ Atelier 4 : Aide rédactionnelle au dossier VAE (10 heures)

◆ Objectifs :

- Détermination d'un plan de présentation
- Repérage et explication des actions professionnelles exercées à transcrire par rapport au référentiel
- Soutien rédactionnel de choix thématiques de l'expérience
- Adéquation structurelle entre le diplôme et les expériences
- Mise en place des annexes

□ Atelier 5 : Soutien et finalisation

◆ Objectifs :

Soutien à la finalisation du dossier VAE (3 heures)

- Relecture et correction du dossier
- Méthodologie à l'élaboration d'un plan de présentation devant le jury

□ Atelier 6 : Préparation à la présentation orale devant le jury (3 heures)

◆ Objectifs :

- Elaborer et exposer un plan,
- Apprendre à formuler devant un jury
- Prise de parole en public
- Rendre les choses synthétiques et concises
- Mise en situation

Objectifs opérationnels :

- Mise en place de son portefeuille de compétences
- Analyser et recadrer son niveau la rédaction du dossier,
- Structuration du dossier mémoire,
- Soutien rédactionnel,
- Soutien de mise en pratique
- Structuration du dossier de présentation,
- Préparation au passage devant le jury

Durée :

24 heures

Cout :

1 200 € H.T

Accessibilité :

Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

Modalités et délai d'accès :

Conditions d'accès :

Les personnes qui souhaitent s'engager dans un parcours de VAE doivent en faire la demande auprès de l'organisme certificateur par le biais du Formulaire 12818*02. Un candidat ne peut pas faire plus d'une demande par an pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes, sauf lorsque les demandes précédentes portaient sur la validation de blocs de compétences (art. R6412-3 du Code du travail).

Le parcours de validation des acquis de l'expérience, qui débute par l'inscription mentionnée au premier alinéa de l'article R. 6412-2, comprend une phase préparatoire à l'issue de laquelle est examinée la recevabilité de la demande de validation et, sous cette réserve, une évaluation par le jury mentionné à l'article L. 6412-3.

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier le caractère suffisamment adéquat des activités précédemment exercées par le candidat, des formations qu'il a suivies et des blocs de compétences dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel.

Délai d'accès : 1 mois après le dépôt du Cerfa pour que la commission de recevabilité délibère, la durée de la réalisation du livret 2 ne peut dépasser 1 année après la validation de la recevabilité.

Évaluation par le jury :

Le certificateur fixe les modalités et la date de présentation du candidat devant le jury. Afin de réduire les délais, cette date doit intervenir dans les trois mois suivant le dépôt du dossier de validation (art. R6412-5 du Code du travail). L'évaluation doit permettre au jury de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux exigences des référentiels de la certification professionnelle visée.

Le rôle du jury :

Le jury a un rôle central dans le processus de validation des Acquis de l'Expérience. Il est en charge :

- D'examiner le dossier de validation du candidat ;
- D'interroger le candidat pour vérifier si ses acquis correspondent bien aux compétences et connaissances exigées par les référentiels du diplôme visé ;
- De prononcer son avis quant à l'obtention de la certification.

Comme pour tout examen, le jury est souverain dans sa décision d'attribuer ou non la certification au candidat.

Composition du jury et modalités d'évaluation :

Comme expliqué précédemment, les modalités d'évaluation de la certification sont décrites dans la procédure de déroulement des épreuves accessible sur le site internet. C'est également son rôle de transmettre une convocation au candidat précisant la date et le lieu de son passage devant le jury, qui doit intervenir au plus tard trois mois après le dépôt du dossier de validation (ou de son attestation de finalisation pour les titres professionnels et les certifications de branches professionnelles). Les membres du jury sont des professionnels en exercice.